



Usurpation d'identiter RATP

Par **RATPUsurpation**, le **16/07/2014 à 18:00**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui une contravention de la RATP pour "non présentation du titre de transport". Etant donné que je n'avais pas été contrôlée avec ou sans titre de transport à la date de l'infraction, j'ai appris que la personne qui a été contrôlée et s'est faite passer pour moi n'a présenté AUCUNE pièce d'identité mais a seulement donné mon nom et mon adresse et date de naissance.

J'ai donc déposé plainte pour usurpation d'identité dans le 11ème arrondissement de Paris car dans ma ville (Montreuil) ils n'ont pas accepté de prendre ma déposition car il ne voyait pas l'intérêt d'accepter une plainte sans preuve (Quel blague).

Mais alors, que va-t-il se passer ? Vont-ils continuer à me réclamer une amende alors qu'ils n'ont absolument aucune preuve que je me trouvais à cet endroit à ce moment là ?

Quels sont mes recours ? Pourquoi dois-je prouver que je n'étais pas là alors qu'aucune preuve n'indique que j'y étais ?

Je suis demandeuse de tous vos conseils !

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **16/07/2014 à 19:21**

Bonjour,

Avez-vous envoyé une LRAR à la RATP pour contester le PV en fournissant vos arguments et le récépissé de plainte ? Si oui, il faut attendre la réponse...

Par **RATPUsurpation**, le **16/07/2014 à 19:37**

Non je ne l'ai pas fait encore car je ne savais pas quoi faire par la suite, je savais qu'il fallait envoyer une lettre mais a qui ? La était la question.

J'ai lu qu'il fallait envoyer la lettre au directeur general (PDG).

Par **Lag0**, le **16/07/2014 à 19:50**

Normalement, avec l'avis d'amende que vous avez reçu, il doit y avoir les coordonnées pour contestation.

[citation]

1. Vous voulez contester votre verbalisation

Dans tous les cas, munissez vous au préalable de tous les documents utiles à l'appui de votre réclamation.

Vous pouvez :

- contacter le Service Clientèle à Distance au 32 46 (0,34 € la minute) de 7 h à 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedis, dimanches et jours fériés.
- adresser un mail via le site ratp.fr, rubrique "plus d'infos voyageurs", onglet « contacts utiles ».
- écrire à l'adresse suivante :

RATP Service Clientèle
TSA 81250
75564 PARIS CEDEX 12
[/citation]

Par **RATPUsurpation**, le **16/07/2014 à 20:00**

Tres bien c'est ce que je vais faire et je mettrai a jour le topic au fur et a mesure de l'avancement de ce problème.

J'ai une question. est-il possible d'attaquer la RATP pour ce genre d'histoire car il me force a payer alors qu'ils n'ont aucune preuve contre moi et que de surcroît si vraiment ils voulais savoir il y a les cameras de surveillance.

Merci a vous pour votre aide.

Par **Lag0**, le **17/07/2014 à 07:34**

Lors du contrôle, il est demandé l'identité à la personne contrôlée dont certaines informations qui sont tout de même censées ne pas être connues par tout le monde telle la date de naissance ou l'adresse exacte.
L'entreprise n'est donc pas en faute, si faute il y a, elle est faite par la personne qui donne une fausse identité.

Par **RATPUsurpation**, le **17/07/2014 à 16:11**

Mais c'est invraisemblable ! Bien sur que si tout le monde connaient l'adresse ou la date de naissance d'une personne qu'elle côtoie ou qu'elle a côtoyait.
Et puis c'est facile de dire " comme elle ma donné un nom, une date de naissance et une adresse de la faire payer comme ça sans vérifier si c'était vraiment elle"

Tout en sachant que la personne a mis en eppellant mon nom de famille un "A" a la place d'un "E" et 114 au lieu de 112 pour mon adresse.

Je trouve que la loi française est très injuste sur beaucoup de point...

Par **Lag0**, le **17/07/2014 à 18:57**

[citation]Bien sur que si tout le monde connaient l'adresse ou la date de naissance d'une personne qu'elle côtoie ou qu'elle a côtoyait. [/citation]

Si c'est une personne que vous côtoyez, vous devez donc avoir une petite idée de qui elle est ? Personnellement, je vous assure que je ne connais ni votre nom, ni votre adresse, ni votre date de naissance et que donc j'aurais du mal à me faire passer pour vous...

S'il suffisait de dire, lors d'un contrôle, que l'on n'a pas de papier sur soi pour qu'il n'y ait aucune verbalisation, je vous garantis que personne n'aurait de papiers, ni de titre de transport...

Par **RATPUsurpation**, le **17/07/2014 à 22:24**

[citation]S'il suffisait de dire, lors d'un contrôle, que l'on n'a pas de papier sur soi pour qu'il n'y ait aucune verbalisation, je vous garantis que personne n'aurait de papiers, ni de titre de transport...[/citation]

Donc on a 2 choix :

- Soit ils sont juste et la RATP met en n'oeuvre tout les procéder nécessaire a l'identification

du fraudeur au risque de ne perdre de l'argent du au fraudeur.

- Soit ils sont injuste et se sont les citoyens innocents qui payent.
Apparemment ils ont choisi la facilité et l'état cautionne cela.

Et je constate que de votre point de vue tout est tout blanc ou tout noir.

Par **gailaboureur**, le **18/12/2014 à 10:24**

Bonjour ,

Je viens d'avoir peutêtre un probleme identique. je dis peut être car il s'agit de mon fils pour lequel j'ai reçu un avis d'amende et qui affirme ne jamais s'être fait contrôlé. Pour le moment je cherche a savoir la vérité mais c'est difficile PCQ je ne détiens pas le PV (et pour cause) et que le rappel que j'ai reçu précise la date mais ni le lieu ni l'heure de l'infraction . Que dois je faire? Par ailleurs je connais au moins trois jeunes parmi ses anciens camarades de collège qui connaissent parfaitement son adresse et sa date de naissance.

Par **jibi7**, le **18/12/2014 à 11:00**

Hello...

Si vous allez rechercher sur gougueule par ex Gaila Boureur en y rajoutant eventuellement un pays, une ville etc vous trouverez sans problème sur les sites style cop d'avant , fessebouc...ou blogs d'anciens de XY....envois de cartes virtuelles au jour j... mais aussi toute sa famille sur les sites de soit disant généalogie..à la rubrique "anniversaire" par ex..

Je me suis personnellement fâché avec des membres lointains de ma famille au reçu de sollicitations diverses liées aux renseignements trouvés sur ces gratuits ..qui coutent cher! Dorénavant j'ai même du mal a communiquer avec ma propre mutuelle (n°Sec soc, ma banque, mes assurances ne déclare pas mes impôts sur le net puisqu'ils utilisent des données qui ne peuvent être fantaisistes, mais qui sont toujours difficiles a mettre a jour et a temps..! Des voisins avaient reçu les redevances TV.. d'etudiants étrangers qui ne voulaient pas les régler pour des séjours tres courts et n'avaient trouvé que le moyen de donner une fausse adresse pour y echapper!

Par **moisse**, le **18/12/2014 à 11:40**

Bonjour,

[citation] Que dois je faire?[/citation]

Vous demandez à la RATP copie du PV établi en précisant que si vous êtes responsable civil de vos enfants, il n'en est rien sur le plan pénal s'il s'avérait que l'avis concerne l'un d'eux.
Ne parlez pas de fils ou fille.

Par **gailaboureur**, le **19/12/2014** à **15:18**

merci Moisse.

Je suis tombé au 36 42 sur un employé très compétent qui m'a conseillé très utilement. je dois faire une demande de copie en AR avec comme vous l'indiquez une preuve de mon autorité parentale. Par ailleurs il a reculé la date limite de paiement pour me laisser le temps de faire les démarches.

Par **moisse**, le **19/12/2014** à **16:50**

Vous êtes de bien bonne composition.

Mais bon comme il est imprudent de faire totalement confiance à sa progéniture qui n'en sont pas à un mensonge près pour se défilier d'un mauvais pas, il vaut mieux obtenir copie de ce PV.

Vous serez ainsi en mesure de vérifier sa consistance.